

l'aide ou l'encouragement au suicide, ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES GRANDS-PARENTS

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions auxquelles je souscris.

La première est signée par plus de 300 électeurs de Crowfoot. Les pétitionnaires désirent attirer notre attention sur le fait qu'il existe des liens naturels et fondamentaux entre les grands-parents et leurs petits-enfants. Cependant, à la suite du décès, de la séparation ou du divorce des parents, ceux qui ont la garde des petits-enfants empêchent souvent les grands-parents de les voir.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi sur le divorce pour y insérer une disposition analogue au paragraphe 6(11) du Code civil du Québec, selon lequel, en aucun cas, sauf pour des motifs sérieux, un père ou une mère peut empêcher un enfant et ses grands-parents de se voir. Ils demandent aussi au Parlement de modifier cette loi pour que les grands-parents qui ont accès à leurs petits-enfants puissent se renseigner sur leur santé, leur éducation et leur bien-être et obtenir ces renseignements.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Madame la Présidente, la seconde pétition vient de gens qui croient que si l'article 241 du Code criminel est abrogé ou modifié, les membres les plus vulnérables de notre société ne seront plus protégés et les handicapés, les malades en phase terminale, les gens déprimés, les malades chroniques et les personnes âgées se sentiront poussés à mettre fin à leurs jours.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de ne pas abroger ou modifier l'article 241 de quelque manière que ce soit et de s'en tenir à la décision d'interdire le suicide assisté que la Cour suprême du Canada a rendue le 30 septembre 1993.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion, interrompue le 18 novembre 1994.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui au sujet de l'examen de la politique sociale. C'est là une chose qui touche tout le monde. Je pense que tous les députés savent, après s'être

entretenus avec leurs électeurs, à quel point les gens s'inquiètent de ce réexamen de toute notre politique.

Durant nos vacances, lorsque nous sommes retournés dans nos circonscriptions, j'ai eu l'occasion d'organiser un certain nombre d'assemblées locales. J'ai commencé lundi avec un groupe dans une collectivité agricole. Beaucoup de gens sont venus et nous avons eu un excellent débat. Par la suite, je me suis rendu dans des clubs philanthropiques et j'ai organisé quelques autres assemblées locales.

Dans tous les cas, je me suis aperçu que ce qui fonctionnait, c'était, tout d'abord, de parler aux gens de la véritable crise financière qui pèse sur nous. La plupart des gens n'ont qu'une idée très vague de ce que représente un milliard de dollars et de la gravité de la situation actuelle.

Pour placer les choses dans leur contexte, si vous dites aux gens que nos dépenses s'élèvent à plus de 160 milliards de dollars et que nos recettes ne sont que de 125 milliards de dollars, ils comprennent vite le message. Ensuite, si vous ajoutez que, sur ces 160 milliards de dollars, 80 milliards de dollars sont consacrés aux services sociaux, 40 milliards servent à défrayer d'autres services gouvernementaux et 40 milliards vont au paiement de l'intérêt sur notre dette, vous allez retenir leur attention. Ils comprendront tout de suite à quel point le projet de réforme des programmes sociaux est bien réel et verront toute l'importance à accorder à l'examen des projets du gouvernement à ce sujet.

• (1515)

Les gens que j'ai rencontrés étaient quelque peu découragés de n'avoir pas reçu de véritable réponse du gouvernement. Au lieu de cela, ils ont reçu encore un autre document de travail ne renfermant que quelques points saillants sur les intentions du gouvernement par rapport aux mesures qui pourraient être mises en oeuvre dans trois ou cinq ans, ou même plus tard. Ils veulent des faits. Ils veulent savoir dans quels domaines on fera des changements et quelles propositions le gouvernement entend faire à ce sujet.

Pour ce qui est du paiement des intérêts, bien des gens se demandent pourquoi ne pas simplement radier la dette, annuler le déficit. On leur demande alors s'ils possèdent des obligations d'épargne du Canada, des bons du Trésor ou des régimes de pensions financés par cet investissement canadien. Ils répondent que oui et que, par conséquent, les paiements d'intérêt doivent continuer. Il est évident que la plus grande menace à nos programmes sociaux est justement la somme d'intérêt à payer et que nous devons réussir à la maîtriser.

Quant aux programmes sociaux mêmes, je crois que tous les Canadiens y accordent une grande valeur. Nous avons tous l'impression qu'ils font partie de notre vie, en tant que Canadiens. Nous aimerions préserver autant de programmes sociaux que possible, mais nous reconnaissons tous que nous devons le faire en respectant notre budget. Je crois que tous les Canadiens savent qu'il faut modifier les programmes. Demandez à n'importe quel groupe de personnes. On vous dira qu'il y a des abus, que certains volets des programmes sociaux doivent être améliorés.

En examinant les études en cours, ce que nous avons appris avant tout, une leçon que nous avons tirée de l'approche adoptée par l'Alberta, c'est que nous devons agir. Nous savons ce qu'il faut faire. Si nous passons à l'action, nous pourrions expliquer aux gens quels seront, pour eux, les avantages des mesures prises. Il semble que plus nous examinons une question, plus